

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Marlène PITTET, domiciliée à Etoy, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le "Take away" mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	"Take away", sis sur la parcelle N° 968, folio 14, au lieu-dit "Gare"
Adresse	:	Place de la Gare 1
Enseigne	:	"SHOP EXPRESS" (Gare CFF de Monthey)
Prestations	:	service de petites restaurations et boissons sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à service "Take away"
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au jeudi : 05 h.30 à 20 h.00 Vendredi : 05 h.30 à 21 h.30 Samedi : 06 h.00 à 21 h.30 Dimanche : 06 h.00 à 20 h.00
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 14 avril 2020.

Monthey, le 13 mars 2020